

rangement ordinaire des fols, & les vastes-champs sans séparation le privent de cette libetté. Un homme industrieux pourroit trouver plus de profit à désoler sa terre, & à se passer de la jachere. La méthode de Tull l'exige. Cet homme pourroit reconnoître à la nature de son terroir, que des espèces de bled, ou des plantes qui viennent tard, seroient d'un plus grand rapport. Il pourroit préférer le foin semé aux prairies. Toutes ces entreprises sont gênées par ses voisins. Il faut se regler sur les saisons accoutumées, & sur celle du paturage.

On a remédié en Angleterre à cet inconvénient par les enclos, qui sont la premiere cause de l'Etat florissant de la culture de ce Royaume. Le Parlement accorde la permission de séparer les fonds par des hayes à toutes les Communes qui la demandent; mais il ne faudroit pas se contenter de permettre ces enclos, il faudroit les ordonner, puisque leurs avantages sont sans nombre. Les hayes vives dont on les entoure, donnent du bois dans les cantons où il est rare, & de l'abri aux moissons qui y croissent, & au bétail qui est enfermé. On y sème des foins, des turnips, toutes les espèces de plantes utiles, & qui subsistent longtems: On donne de labour tant qu'on veut, & dans le tems le plus convenable. Chacun enfin cultive ses fonds au mieux, sans dépendre ni du caprice, ni de l'ignorance de ses voisins.

Les droits de paturage paroissent défendre cet établissement: Mais une coutume d'un mince produit, fondée uniquement sur d'anciens préjugés, doit céder à l'utilité publique. Si ce droit appartient à la Commune, chaque habitant sera richement dédommagé par son profit particulier, de la petite perte qu'il fait sur la totalité des paturages. Si ce droit appartient à un Seigneur, le bien général veut qu'on fasse une juste appréciation du produit, & qu'on le convertisse en redevance annuelle, payable par la Commune. Ce préjugé sur la nécessité du paturage, donne encore une non valeur à beaucoup de terres. Presque tous les Villages possèdent des terres très-étenduës, destinées au paturage en commun. Ces terrains abandonnés à la nature, gâtés sans cesse par le bétail, ne rapportent que peu de profit.